

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n° 25S0086-Création d'un forage destiné à un usage agricole sur la commune de Villeneuve D'Ascq- Chemin du grand Marais - Avenant d'ajout de prestations supplémentaires n° 1**

N° : VA\_DEC2026\_102  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1, R. 2194-2 et R.2194-7 du code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure avec la société BONIFACE située à WITRY LES REIMS (51420), titulaire du marché n° 25S0037 « Création d'un forage destiné à un usage agricole sur la commune de Villeneuve D'Ascq- Chemin du Marais », un avenant n°1 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Montant du marché : 134 991,50 € HT

Montant de l'avenant 1 : 4 920,00 € HT représentant une hausse de 3,64 %.

Nouveau montant du marché : 139 911,50 € HT

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.0.0 Entretien des espaces - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 5 février 2026

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20260101-217569-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 10 février 2026